

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelleier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 juillet 1845.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 21 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Présents : MM. Brossette, Couderc, Faure-Pecllet, Donnet, Mermet, Pasquier, Boullée, P.-P. Martin, Bouvard, Dolbeau, Dunod, Menoux, Bodin, Durand, Capelin, Guinet, de Lacroix-Laval, Arnaud, Pons, Gautier, de Marnas.

SOMMAIRE.

Prestation de serment de M. Bouvard, élevé aux fonctions d'adjoint. — Révision de divers baux. — Le sieur Bourdy contre les hôpitaux civils de Lyon. — Approbation de plusieurs baux. — Embranchement du chemin de fer du Centre de Roanne à Lyon. — Bas-ports de l'Entrepôt des Liquides et de l'Arsenal. — Action à intenter par l'hospice de l'Antiquaille contre le sieur Robert. — Dépôt de mendicité.

La séance est ouverte à six heures et un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. LE MAIRE donne lecture de l'ordonnance portant nomination de M. Bouvard aux fonctions d'adjoint.

M. BOUVARD prête immédiatement serment et est proclamé adjoint à la mairie de Lyon.

M. LE MAIRE présente au conseil une demande du sieur Vise, tendant à obtenir la résiliation de son bail à ferme pour le mesurage des bois et charbons.

Ce rapport est renvoyé à la commission des intérêts publics.

M. LE MAIRE lit le rapport suivant au sujet de la location occupée par M. Barret au Palais-des-Arts :

« Messieurs, grâce aux crédits importants que le conseil municipal consacre depuis quelques années à la restauration du Palais-des-Arts, cet édifice est maintenant, par sa décoration intérieure, tout à fait digne de la destination que son nom indique ; mais ces travaux seraient incomplets s'ils ne s'étendaient également aux façades extérieures. Aussi déjà, avec les ressources mises à ma disposition, ai-je pu faire commencer ce complément d'améliorations. Déjà on s'occupe d'achever la balustrade du couronnement avec ses deux retours sur les rues Saint-Pierre et Clermont ; déjà on a exécuté les sculptures qu'attendaient depuis si long-temps soit les consoles au-dessous des frises, soit le couronnement des mezzanines au-dessus des entresols.

« Mais il est évident que l'effet de ces embellissements serait à peu près nul si sur les façades se perpétuait l'étrange bariolage produit par les nombreuses enseignes que les locataires ont pu jusqu'à présent disposer sans ordre, sans symétrie, en prenant pour seule règle leur goût personnel ou le désir d'attirer les acheteurs en donnant à ce mode de publicité des proportions plus ou moins remarquables.

« L'administration a donc jugé qu'il était temps de substituer la régularité à la confusion, et a décidé que les enseignes placées sur les façades du Palais-des-Arts seraient établies sur un modèle uniforme, indiqué par M. l'architecte en chef de la mairie, et se combinant avec la disposition des lignes architecturales.

« Tous les locataires du palais, appréciant la pensée de l'administration, s'y sont associés avec un empressement dont il est juste de leur tenir compte, parce que, pour quelques uns d'entre eux, la réalisation de l'embellissement dont il s'agit entraînera nécessairement des frais. Un seul a vivement réclamé, non pas qu'il nie la parfaite convenance de la mesure prise, mais parce qu'il prétend qu'elle lui sera par trop dommageable.

« Ce locataire est le sieur Barret, imprimeur-libraire, occupant sur la place des Terreaux le magasin n° 20. Il a allégué que son industrie n'était pas de celles qui par l'éclat de leurs produits peu-

vent attirer le public même sans le secours d'enseignes remarquables par leurs dimensions. Il a prétendu qu'en le forçant à supprimer sa longue enseigne principale ainsi que les tableaux de grande hauteur suspendus au-devant de ses croisées, il n'aurait plus de moyens de publicité tels que ceux sur lesquels il avait dû compter en renouvelant son bail à un prix élevé.

« Bien que je ne partage pas absolument les craintes que pourrait éprouver le sieur Barret relativement aux conséquences pour son commerce de la suppression de ses enseignes, ou, pour parler plus exactement, de leur réduction à des proportions raisonnables, j'ai dû accueillir ses réclamations, et, convaincu que l'autorité municipale doit éviter tout ce qui peut froisser les intérêts de ses locataires, j'ai accepté l'offre que m'a faite le sieur Barret de résilier son bail à partir de la Noël prochaine.

« Quoique le prix de loyer du local occupé par le sieur Barret soit assez élevé, comme il est après tout en rapport avec la valeur réelle de la location, il n'y a pas lieu de craindre que nous ne trouvions à ce locataire un successeur au même taux et qui ne fera pas de difficultés de se conformer aux projets de l'administration pour l'embellissement d'un de nos principaux édifices.

« Je viens donc, Messieurs, vous demander d'approuver une résiliation qui, comme vous avez pu en juger par ce simple exposé, est à la fois une affaire de convenance et une affaire d'équité administrative.

LE CONSEIL adopte les conclusions du rapport qui précède.

M. LE MAIRE lit le rapport suivant, tendant à autoriser les hospices à se défendre devant les tribunaux contre le sieur Bourdy :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une affaire d'une nature assez exceptionnelle, car il s'agit d'une action intentée par un ancien pupille des hospices de Lyon à cette administration qui, vous le savez, n'épargne pas ses soins à ceux qui lui sont confiés.

« Je vais en peu de mots, Messieurs, vous exposer ce dont il s'agit, et ce peu de mots vous suffira, je crois, pour que vous donniez votre assentiment à ce que les hospices défendent devant les tribunaux à l'action qui leur est intentée.

« Un sieur Léonard-François Bourdy fut, le 19 juin 1822, admis à l'hospice de la Charité de Lyon au nombre des douze enfants qui doivent y être entretenus, y recevoir l'instruction primaire et apprendre un état, en vertu d'une fondation faite en 1701 par le sieur Bourby ; ces douze enfants désignés par la commission administrative de l'hospice de Belleville, département du Rhône.

« La Charité, qui aurait sans doute gardé jusqu'à l'âge de vingt ans le sieur Bourdy, se vit amenée à prendre une autre détermination, parce que cet enfant donnait à ses supérieurs de graves sujets de mécontentement par son caractère indocile, son aversion pour le travail, ses propos hardis et injurieux, ce qui le rendait du plus dangereux exemple pour les autres enfants.

« Le conseil d'administration, après avoir consulté préalablement la commission de Belleville et avoir obtenu son assentiment, crut devoir, en payant une pension annuelle de 50 francs, confier Bourdy à sa mère, auprès de laquelle il pouvait trouver les moyens d'apprendre l'état de cordonnier qu'exerçait son beau-père, état qui était en rapport avec la faiblesse malade de sa constitution. Bourdy ne profita pas long-temps de cette position, et, en 1831, s'enrôla pour l'armée d'Afrique.

« Aujourd'hui, cédant probablement à des conseils dictés par l'esprit de chicane, Bourdy vient faire aux hospices de singulières demandes : 1° une somme de 2,490 fr., pour lui tenir compte de la nourriture spéciale et de l'entretien qu'on lui devait, dit-il, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à vingt ; 2° et subsidiairement une somme de 20,000 fr., pour manque d'éducation et d'état.

« Dans le dossier que vient de me transmettre M. le préfet se

trouve un avis fort longuement et fort clairement motivé du comité consultatif des hospices, avis qui démontre que l'administration hospitalière ne s'est point écartée des obligations que lui imposaient, soit le testament Courby en date du 25 mars 1701, soit les actes de transaction qui l'ont suivi en septembre et décembre 1715 ; que sa manière de procéder est sanctionnée par un usage séculaire, de telle sorte que Bourdy n'est vraiment pas fondé dans sa demande.

« Je crois, Messieurs, que je n'ai pas besoin de reproduire les divers arguments contenus dans ledit avis pour que vous soyez plus éclairés sur la convenance qu'il y a de la part des hospices à défendre à l'action que leur intente l'ingratitude d'un de leurs anciens pupilles.

« Ainsi, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer de prendre séance tenant une délibération conforme, dans le cas où vous ne jugeriez pas utile de renvoyer l'examen de cette affaire devant une commission.

LE CONSEIL prend immédiatement une délibération par laquelle il autorise M. le maire à défendre à l'action intentée par le sieur Bourdy.

M. LE MAIRE lit un rapport tendant à faire approuver par le conseil un nouveau bail passé avec M. Moinat pour le logement du commissaire de police de la Métropole. Ce bail, qui était précédemment de 875 fr. annuellement, est porté à 950 fr. en raison de l'addition d'une pièce prise dans une maison contiguë, appartenant audit sieur Moinat.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées.

LE CONSEIL approuve également trois baux : le 1^{er} avec M. Pellet, au prix annuel de 250 f. ; le 2^e avec M. Gaud, au prix de 350 f., pour des terrains à Perrache, et le 3^e passé avec le sieur Vermande, graveur, pour un magasin dépendant du Palais-des-Arts, situé rue Clermont, et porté à 1,650 f. au lieu de 1,000 f. que payait le précédent locataire.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il donne communication d'une lettre, en date du 19 juin dernier, qu'il a été adressée par le conseil municipal de Moulins, au sujet d'un projet d'embranchement du chemin de fer du Centre sur Roanne, passant par ladite ville de Moulins. Ce chemin, en partant de Lyon d'un point à fixer ultérieurement, mais se reliant d'ailleurs à Vaise à la ligne de Marseille, se dirigerait sur l'Arbresle soit par le ruisseau d'Ecully et Civrieux, soit par le ruisseau de Charbonnières et Lentilly, remonterait la Turdine jusqu'à Tarare, Joux et la gorge de Favasse, rejoindrait par un tunnel de peu d'étendue les ruisseaux de Coussy et de Gand, pour se relier enfin à la ligne du centre entre Saint-Symphorien-de-Lay et Roanne.

Ce projet est renvoyé à l'examen de la commission des intérêts publics.

M. LE MAIRE présente un rapport tendant à relier le bas port de l'Entrepôt des Liquides avec celui de l'Arsenal, conformément au vœu de l'administration des ponts et chaussées.

L'examen de ce rapport est renvoyé à la commission des intérêts publics.

M. LE MAIRE lit un rapport tendant à autoriser l'administration de l'Antiquaille à poursuivre devant les tribunaux le sieur Charles Robert, pour la restitution de deux mois et cinq jours de pension, à raison de 500 f. par an, dus par la femme Albignat, aliénée, et dont le sieur Robert s'était rendu garant.

LE CONSEIL approuve les conclusions de M. le maire.

(La suite à un prochain numéro.)

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LYON.

Séance du 21 juillet 1845.

Le conseil de l'arrondissement de Lyon, convoqué par M. le préfet,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 JUILLET.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

CONSPIRATION DE GEORGES CADOUAL.

(Suite.)

Pendant que Georges était ainsi occupé, les agents de Pichegru avaient agi de leur côté et avaient abordé Moreau. D'anciens commis aux vivres, espèces d'hommes qui deviennent parfois les familiers des généraux, furent employés à porter quelques paroles à Moreau de la part de Pichegru. On lui demanda s'il se souvenait de cet ancien compagnon d'armes, et s'il gardait encore quelque ressentiment contre lui. Ce n'était pas Moreau qui devait en vouloir à Pichegru, qu'il avait dénoncé au Directoire en livrant les papiers du fourgon de Klinglin. Tout entier d'ailleurs à la haine présente, il n'était guère capable de songer à des haines passées. Aussi exprima-t-il que de la bienveillance, de la sympathie même pour les malheurs de ce vieil ami. Alors on lui demanda s'il ne voudrait pas s'intéresser à Pichegru et user de son influence pour obtenir sa rentrée en France. Pourquoi, en effet, l'amnistie accordée à tous les Vendéens, à tous les soldats de Condé, ne serait-elle pas faite aussi pour le vainqueur de la Hollande?... Moreau répondit qu'il désirait ardemment le retour de cet ancien compagnon d'armes ; qu'il regardait ce retour comme une justice due à ses services ; qu'il y contribuerait bien volontiers si ses relations actuelles avec le gouvernement étaient de nature à le lui permettre ; mais que, brouillé avec les hommes qui gouvernaient, il ne remettrait jamais les pieds aux Tuileries. Puis vinrent naturellement les confidences sur ses griefs, sur son aversion pour le premier consul, sur son désir d'en voir la France bientôt délivrée.

Les dispositions de Moreau pressenties, on employa auprès de lui un de ses anciens officiers, le général Lajolais, l'un des familiers les plus dangereux qui pussent être admis dans l'intimité d'un homme faible, qui ne savait pas se gouverner. Ce général Lajolais était petit et boiteux, remarquablement doué de l'esprit d'intrigue, dévoré de besoins, presque réduit à l'indigence. On envoya pour se l'attacher un déserteur de l'armée républicaine, déguisé en marchand de dentelles, avec des lettres de Pichegru et une forte somme d'argent. Celui-ci n'eut pas de peine à conquérir la bonne volonté de Lajolais. Lajolais, gagné à la conspiration, s'attacha aux pas de Moreau, lui arracha la confiance de sa haine, de ses vœux qui ne tendaient à rien moins qu'à la destruction du gouvernement consulaire par tous les moyens possibles. Lajolais n'alla point jusqu'à des propositions ouvertes ; mais, crédule comme sont tous les entremetteurs, il imagina qu'il ne restait qu'un dernier mot à dire pour décider Moreau à prendre une part ac-

tive dans la conspiration, et, s'il crut au-delà de ce qui était, il dit à ses mandataires au-delà de ce qu'il croyait. C'est ainsi que s'ourdissent les trames de cette espèce par des agents qui se trompent eux-mêmes pour une moitié et trompent pour l'autre moitié ceux qui les emploient. Lajolais donna donc les plus grandes espérances aux envoyés de Pichegru, et, pressé par eux, consentit à partir pour Londres, afin d'aller lui-même faire son rapport verbal aux grands personnages dont il était devenu l'instrument.

Lajolais et son conducteur furent obligés de passer par Hambourg, afin d'arriver à Londres plus sûrement. Ils perdirent ainsi beaucoup de temps. Débarqués en Angleterre, ils y trouvèrent des ordres donnés par les autorités britanniques pour qu'on les reçût immédiatement. Ils parvinrent sur-le-champ à Londres, et furent introduits auprès de Pichegru et de meneurs de l'intrigue. L'arrivée de Lajolais remplit d'une joie folle toutes ces âmes impatientes. Le comte d'Artois avait l'imprudence d'assister à ces conciliabules, d'y compromettre son rang, sa dignité, sa famille. Il n'était connu que des principaux, il est vrai ; mais la vivacité de ses sentiments et de son langage excitant l'attention, il y fut bientôt connu de tous. En entendant Lajolais raconter avec une exagération ridicule tout ce qu'il avait recueilli de la bouche de Moreau et affirmer que Pichegru n'avait qu'à paraître pour entraîner l'adhésion de ce général républicain, le comte d'Artois, ne contenant plus sa folle joie, s'écria : « Si nos deux généraux sont d'accord, je serai bientôt de retour en France. » Ce mot attirant sur le prince les regards des conjurés, ceux-ci demandèrent et surent quel était le personnage qui s'exprimait ainsi. Ils apprirent que c'était le premier prince du sang, le fils des rois, appelé à être roi lui-même, que l'influence corruptrice de l'exil conduisait à des actes si peu dignes de son rang et de son cœur. « La satisfaction était si grande, dit l'un des agents qui révéla plus tard ces détails, que le roi d'Angleterre, s'il avait été présent, aurait voulu être du voyage » (1). Il fut convenu que, sans plus tarder, on se rendrait en France pour mettre la dernière main à l'exécution de l'entreprise. Il était temps de se hâter, car l'infortuné Georges, laissé seul en avant-garde au milieu des agents de la police consulaire, courait les plus sérieux dangers. On lui avait, à la fin de décembre, envoyé un second détachement d'émigrés pour qu'il ne se crût point abandonné. Il avait été décidé que cette fois Pichegru lui-même, accompagné des plus grands personnages, tels que M. de Rivière, l'un des MM. de Polignac, s'em-

(1) Ces paroles, ainsi que tout le récit de cette déplorable affaire, sont extraits avec une scrupuleuse fidélité de la volumineuse instruction qui suivit, et dont partie a été publiée, partie est restée dans les archives du gouvernement. Nous n'avons admis, comme dignes de foi, que les détails qui ont été mis hors de doute par le concours de toutes les révélations et qui portent le caractère évident de la vérité.

barquerait pour la France, et s'en irait rejoindre Georges par la voie déjà frayée. Dès que ces nouveaux envoyés auraient tout préparé, quand M. de Rivière, qui avait plus de sang-froid, affirmerait que le moment était venu et qu'il y avait assez de maturité dans l'entreprise projetée pour risquer les princes eux-mêmes, le comte d'Artois ou le duc de Berry, ou tous les deux, devaient venir en France pour prendre part à ce prétendu combat contre la personne du premier consul.

Pichegru partit donc avec les principaux émigrés français pour cette expédition où il allait ensevelir à jamais sa gloire déjà flétrie et sa vie qui aurait mérité d'être employée autrement. Il partit dans les premiers jours de l'année 1804, s'embarqua sur le bâtiment du capitaine Wright, et mit pied à terre à cette même falaise de Biville le 16 janvier. Le vainqueur de la Hollande, accompagné des plus illustres membres de la noblesse française, prit la route des contrebandiers, trouva Georges, qui était venu à sa rencontre jusque près de la mer, et de gîte en gîte, à travers les forêts de la Normandie, il parvint à Chaillot le 20 janvier.

Georges n'avait pas tout son monde ; mais, autocratique comme il l'était, et avec la troupe qu'il avait réunie, il était prêt à se jeter sur la voiture du premier consul et à le frapper infailliblement. Cependant il fallait s'entendre d'une manière définitive avec Moreau pour être assuré d'un lendemain. Les intermédiaires allèrent voir de nouveau, lui dirent que Pichegru était arrivé secrètement et demandait à l'entrevoir. Moreau y consentit, et ne voulant pas recevoir Pichegru dans son hôtel, il donna un rendez-vous de nuit au boulevard de la Madeleine. Pichegru s'y rendit. Il aurait voulu y être seul, car il était froid, prudent, et n'aimait point cette société de gens vulgaires et agités, qui l'obsédaient de leur impatience, et dont la compagnie était la première punition de sa conduite. Il vint avec un trop grand nombre de personnes au rendez-vous ; il y vint surtout avec Georges, qui voulait tout examiner de ses yeux, apparemment pour savoir sur quels fondements il allait risquer sa vie dans une tentative désespérée.

Par une nuit obscure et froide du mois de janvier, à un signal donné, Moreau et Pichegru s'abandonnèrent. C'était la première fois qu'ils se revoyaient depuis le temps où ils combattaient ensemble sur le Rhin, où leur vie était sans reproche et leur gloire sans tache. Ils étaient à peine remis de l'émotion que devaient produire tant de souvenirs, que Georges survint et se fit connaître. Moreau fut saisi, se montra tout-à-coup froid, visiblement mécontent, et parut en vouloir beaucoup à Pichegru d'une telle rencontre. Il fallut se séparer sans avoir rien dit de significatif ni d'utile. On dut se revoir autrement et ailleurs.

Cette première rencontre produisit sur Georges la plus fâcheuse impression. « Cela va mal », furent ses premières paroles. Pichegru craignait lui-même de s'être un peu aventuré. Cependant les intrigants qui servaient d'entremetteurs virent Moreau, et, ne lui dissimulant plus rien, lui dirent qu'il s'agissait de conspirer pour renverser le gouvernement du premier

Il s'est encore négocié des promesses d'actions des lignes qui sont à accorder; mais depuis la promulgation de la loi relative au chemin de fer du Nord, il est interdit à la presse, sous peine d'une amende de 500 f. à 3,000 f., de faire connaître les cours de ces promesses d'actions.

Trois pour cent.....	83	50	Caisse Lafitte.....	1130	»
Quatre pour cent.....	110	20	Obligations de Paris.....	1427	50
Quatre et demi pour cent.....	»	»	CHEMINS DE FER.		
Cinq pour cent.....	121	75	Saint-Germain.....	1048	75
Cinq pour cent de 1844.....	»	»	Versailles (rive droite).....	485	»
Emprunt de 1844.....	»	»	— (rive gauche).....	297	50
Trois pour cent belge.....	»	»	Paris à Orléans.....	1187	50
1/2 p. 0/0 belge.....	102	1/8	Paris à Rouen.....	1040	»
Quatre p. 0/0 belge.....	»	»	Rouen au Havre.....	837	50
Cinq pour cent napolitain.....	101	73	Avignon à Marseille.....	975	»
Cinq pour cent romain.....	104	1/2	Strasbourg à Bâle.....	265	»
Cinq pour cent portugais.....	»	»	Orléans à Bordeaux.....	675	»
Trois pour cent espagnol.....	36	3/8	Orléans à Vierzon.....	740	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	»	Amiens à Boulogne.....	622	50
Banque de France.....	3250	»	Bordeaux à La Teste.....	180	»
Comptoir Ganneron.....	»	»	Montreuil à Troyes.....	515	»
Banque belge.....	642	50			

M. Carnot vient de publier le compte-rendu annuel qu'il adresse annuellement aux citoyens du collège du 6^e arrondissement de la Seine qui l'envoie à la chambre. Nous en extrayons quelques passages, en émettant le vœu que cet usage rencontre un grand nombre d'imitateurs. Cela pourra embarrasser les pritchardistes; mais c'est justement pour cette raison que de tels comptes-rendus doivent être encouragés. M. Carnot s'exprime ainsi sur le compte du ministère, après s'être félicité de l'introduction du vote public dans la chambre :

« A l'intérieur, tout préoccupé de sa conservation, le ministère n'ose se permettre aucune initiative de peur de rencontrer des adversaires inattendus parmi ses défenseurs habituels; dans les circonstances les plus délicates, il ne professe une opinion qu'après avoir étudié avec inquiétude celle de la majorité qui le domine. Si cette déférence prenait sa source dans une conformité de vues, on devrait l'en applaudir; mais que de fois, à la connaissance de tous, ce cabinet n'a-t-il pas dû céder à des coalitions d'intérêts individuels !

« Soit conviction de son impuissance, soit négligence obligée au milieu de ses alarmes, le ministère, au lieu de soumettre à la chambre des projets mûrement préparés, lui apporte des ébauches qu'elle doit remanier dans leur ensemble, œuvre nécessairement imparfaite lorsqu'on l'improvise, pour ainsi dire, dans une assemblée nombreuse et mal organisée pour le travail. De là des lois défectueuses, dont les conséquences étonnent souvent leurs auteurs mêmes.

« Pareille irrésolution, pareille insuffisance dans les relations extérieures. Quelle diplomatie pourrait environner de respect un pouvoir sans racine dans les entrailles nationales, et qui songe surtout, en traitant les affaires étrangères, à l'effet qui doit en résulter pour sa situation particulière ?

« Ce gouvernement se vante des sacrifices qu'il a faits pour maintenir la paix en Europe. Il mériterait en effet des éloges si l'amour de la paix lui était inspiré par l'amour du peuple, s'il s'efforçait de remplacer l'activité belliqueuse de la France par une vive impulsion des esprits vers les idées patriotiques et libérales, s'il ne prenait à tâche, au contraire, de jeter une pâture abondante à ces instincts de spéculations mercantiles et de jouissances matérielles dans lesquelles vont s'éteindre les aspirations magnanimes de notre nation.

« Il comprend si peu ces nobles tendances que lorsqu'il cherche à les flatter, c'est par les folles expéditions de Taïti et des îles Marquises...

« La paix fondée sur le respect mutuel des sentiments, des droits et des intérêts nationaux, oui, sans doute, c'est le vœu de tous les amis de l'humanité et du progrès; mais ce n'est point une véritable paix, c'est une trêve passagère, celle que l'on maintient avec anxiété en renouvelant chaque jour de mesquines condescendances.

« J'ai donc repoussé de mon vote l'indemnité offerte à un missionnaire anglais qui venait de soulever contre nous des tribus sauvages et de faire couler le sang de nos compatriotes. Je n'ai pas cru qu'il fût digne et juste de dédommager cet homme des pertes éprouvées par lui dans l'exercice des fonctions de conspirateur et d'instigateur de révolte.

« Mais la conduite du ministère est telle qu'on ose faire planer sur lui des accusations plus graves. Serait-il vrai que, pour rendre impossible une guerre, et surtout une guerre navale, pour en sup-

primer jusqu'au désir, il maintienne volontairement la marine et les ports de la France dans une situation inférieure à ce qu'ils devraient être ? Notre conscience repousse le soupçon d'un calcul aussi coupable; mais un fait est constant : c'est que, dans toutes les occasions, la chambre s'est montrée beaucoup plus empressée que le gouvernement d'accroître notre puissance maritime et de fortifier nos côtes, soit en Algérie, soit en France. Quel que soit le motif de cette résistance, il importe de la signaler à l'opinion publique; elle seule peut y mettre un terme.

Le soupçon que repousse M. Carnot, nous l'avons aussi repoussé; mais il s'est fortifié en nous par tout ce que nous avons vu. Les actes déplorables de M. de Mackau, ce courtisan émérite, ne sont pas faits pour éloigner nos préventions, et nous nous rappelons toujours un mot prononcé en 1840 : « Quand on a ses finances engagées pour dix ans, on ne fait pas la guerre. » Or, en 1845, nos finances sont engagées pour le même nombre d'années. Celui qui a dit ce mot ne peut-il pas avoir dit aussi qu'on ne fait pas la guerre quand on n'a qu'une marine incomplète et délabrée ?

La lettre suivante a été adressée au rédacteur du *Patriote des Alpes* :

« Embrun, le 15 juillet 1845.

» Monsieur,

« Les scandaleux souvenirs de l'enquête électorale de 1842 ne sont pas encore effacés, que déjà les coureurs d'élections nous préparent les matériaux d'une nouvelle enquête plus féconde que la première en turpitudes de toute espèce. La chambre sera-t-elle dissoute cette année ? Nous l'ignorons; mais déjà nous sommes humiliés et navrés de voir l'intrigue et la corruption nous tendre encore leurs pièges, et nous venir encore de ceux-là même qui par la loi sont chargés de maintenir la pureté de nos mœurs comme la sincérité de nos élections.

« Il n'est bruit, depuis quelques jours, que de la prochaine arrivée parmi nous d'un homme haut placé dans la magistrature, de M. Descloseaux, secrétaire général au ministère de la justice, qui, repoussé par plusieurs collèges électoraux, voudrait que le nôtre le consolât de ses défaites. Quoiqu'il soit complètement étranger à nos contrées, il nous fait l'honneur de nous donner la préférence, probablement en souvenir des honteux tripotages de l'enquête Ardoïn; ils lui auront donné à penser que notre arrondissement est plus facile qu'un autre à devenir pour lui un bourg-pourri. Dès qu'une femme jeune et jolie fait parler d'elle, certaines gens s'en approchent et la compromettent davantage.

« Mais quels sont donc les titres de M. Descloseaux aux suffrages des électeurs ? Ils sont très nombreux, assurent ses partisans, les mêmes qui, en 1842, soutenaient M. Ardoïn, et qui, pour la plupart étrangers au pays, s'agitent au profit non de leurs passions politiques, — ils n'en ont point, — mais de leur escarcelle ou de leur avancement. M. Descloseaux, disent-ils, a acheté d'un électeur, au prix de 10,000 fr., un pré qui vaut à peu près la moitié de cette somme; puis M. Descloseaux est secrétaire général au ministère de la justice, et cela dit tout; car on peut voir au *Moniteur*, par exemple, à l'article des nominations judiciaires, si l'arrondissement électoral d'Embrun n'est pas depuis quelque temps le plus riche de France en hommes capables de juger les pâles humains.

« Et voilà les titres de M. Descloseaux ! Mais ce seraient des titres A l'application de plusieurs articles du code pénal, et non à l'honneur insigne de siéger à la chambre élective. Amis imprudents, vous osez invoquer de pareils titres et les colporter avec cynisme ! à quelle dégradation êtes-vous descendus et voulez-vous nous faire descendre !

« Ces bruits, c'est le ministre lui-même qui prend soin de les accréditer. Voulant amener à la chambre tous ses employés et jusqu'au dernier de ses valets, il ne recule devant aucune manœuvre pour faire croire à la toute puissance de M. Descloseaux et allécher ainsi tous les intérêts cupides.

« Lors de la discussion de la dernière loi, allouant un crédit de 200,000 fr. pour les établissements de bienfaisance, M. Allier, notre député, invite M. le maire d'Embrun à envoyer une demande pour le bureau de bienfaisance de sa ville; les pièces envoyées, M. Allier les remet lui-même, fait toutes les démarches, obtient 300 fr., et tout cela sans la participation, à l'insu même de M. Descloseaux; n'importe, le ministre fait écrire à M. Descloseaux une belle lettre constatant que les 300 fr. ont été accordés à sa sollicitation.

« Même charlatanisme à l'égard de l'augmentation de la garnison des Hautes-Alpes et à l'égard du crédit de 100,000 fr. voté pour

la route n° 91. C'est M. Allier qui provoque les demandes, instruit les affaires, fait rendre les décisions, et c'est à M. Descloseaux que des lettres particulières du ministre attribuent le mérite du succès. Tout doit passer par les mains de M. Descloseaux. C'est une nouvelle providence pour l'arrondissement d'Embrun; il faut qu'il y fasse la pluie et le beau temps, et que nous lui soyons reconnaissants de l'abondance de nos récoltes et de la multiplication de nos troupeaux.

« Ce sera bientôt, du reste, une providence visible; il daigne nous visiter en personne, et nous arrive, dit-on, les mains pleines de faveurs. A qui en veut des justices de paix et des places dans la magistrature. La justice de paix de Chorges est vacante, et deux compétiteurs la demandent : tous deux l'auront. Il en sera de même pour une place au tribunal d'Embrun. Toute une pluie de perceptions, de bourses et de bureaux de tabac va tomber sur ceux qui promettent d'abjurer leurs principes et leurs antécédents pour sacrifier au veau d'or. Et c'est dans nos montagnes aux mœurs si simples et si patriarcales que la corruption verse ainsi ses poisons ! C'est bien triste; aussi comptons-nous sur le bon esprit du pays pour repousser la candidature de M. Descloseaux comme il a repoussé celle de M. Ardoïn.

« Toutefois, Monsieur le rédacteur, nous avons voulu recourir à la publicité de votre estimable journal pour faire connaître ce qui se passe parmi nous. L'enquête électorale de 1842 avait si profondément affligé la population presque entière de notre arrondissement, que nous le croyions délivré à jamais du plus petit germe de gangrène électorale; puisqu'il n'en est rien, nous connaissons nos devoirs, et nous saurons les accomplir. Déjà nous avons recueilli de nombreux matériaux, et nous les signalerons lorsqu'il en sera temps; nous voulons avant tout la liberté et la sincérité des élections, sans lesquelles tout n'est que mensonge et dérision; nous voulons surtout conserver intact l'antique et précieux dépôt de l'honneur de nos montagnes. Si nous sommes un des collèges électoraux les plus pauvres de France, nous saurons prouver qu'on nous outrage quand on nous croit accessibles à la corruption. Les élections n'ont qu'un but, l'intérêt général, l'intérêt de la France, et non l'intérêt de tel ou tel ministre, ou la fortune d'un de ses subalternes dans quelque position qu'il soit placé.

» Agrérez, etc. *Plusieurs électeurs des Hautes-Alpes.* »

M. Rigolier de Parcey, député de Dôle, se fait faire force réclames par la feuille ministérielle de sa localité. Il ne se lasse pas de combler de cadeaux ses ingrats concitoyens. C'est une averse incessante, un déluge continu. Il va frapper tour-à-tour à la porte de tous les ministres pour les chemins de son arrondissement, pour les arts de son arrondissement, pour l'agriculture de son arrondissement, et, bien entendu, on ne lui refuse rien. En dernier lieu, c'est à M. de Salvandy qu'il s'est adressé, et M. de Salvandy lui a accordé pour la bibliothèque de Dôle les ouvrages de deux rédacteurs du *Journal des Débats*, M. Tanski et M. Michel Chevalier. Comme il est juste de nourrir et d'entretenir les siens, le ministère s'est fait l'éditeur de leurs livres; mais il ne les vend pas, il les donne; ce sont les contribuables qui payent, et les électeurs, enchantés, le rendent au pouvoir. Ce sont là les moindres ressources du système

Le *Journal des Débats* explique aujourd'hui la nouvelle qui nous a été apportée par le courrier de Marseille d'un débarquement de troupes turques qui aurait eu lieu dans la régence de Tripoli pour entrer par cette voie sur le territoire du bey de Tunis. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Il y a actuellement sur la frontière de Tunis et sur celle de Tripoli une guerre entre deux tribus qui se disputent la possession d'une partie de territoire. Il paraît que la Porte aurait voulu saisir cette occasion de faire acte d'intervention et en même temps une sorte de prise de possession sur le territoire de Tunis, et qu'elle aurait, dans ce but, envoyé à Tripoli des renforts. On a eu, en effet, la nouvelle que depuis quelque temps des troupes turques débarquaient à Tripoli par détachements de 200, de 400 et même de 800 hommes. Nous ne croyons pas que la Porte veuille réellement faire une démonstration sérieuse. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, qu'une invasion de la régence de Tunis fût chose facile; des hommes qui ont étudié le terrain affirment qu'une armée turque, à moins qu'elle ne fût très considérable, plus considérable que ne le comportent les ressources actuelles de l'empire ottoman, ne pourrait traverser avec sécurité les quatre-vingts lieues qui séparent Tripoli de Tunis. »

Le *Journal des Débats* ajoute qu'il ne doute pas que le gouverne-

mais maladroit. Des étrangers sont peu habiles à conduire de pareilles trames. Celui qui résidait en Bavière, M. Drake, était le plus actif; il s'était même logé hors de Munich, pour recevoir plus facilement les agents qui lui viendraient de France, et, pour mieux assurer sa correspondance, il avait séduit un directeur de poste bavarois. Un Français, très intrigant, autrefois républicain, avec lequel M. Drake avait entrepris ces menées, et auquel il avait couramment le but des intrigues britanniques, avait tout livré à la police. M. Drake voulait d'abord se procurer les secrets du premier consul relativement à la descente, puis gagner quelque général important, s'emparer, s'il était possible, d'une place comme Strasbourg ou Besançon et y préparer une insurrection. Se débarrasser du général Bonaparte était toujours, avec des termes plus ou moins explicites, la partie essentielle du projet. Le premier consul, charmé de saisir un diplomate anglais en flagrant délit, fit donner beaucoup d'argent à l'intermédiaire qui trompait M. Drake, à la condition qu'il continuerait cette intrigue. Il fournit lui-même le modèle des lettres qu'on devait écrire à M. Drake. Il donnait dans ces lettres des détails nombreux et vrais sur ses habitudes personnelles, sur sa manière de rédiger ses plans, de dicter ses ordres, et ajoutait que tout le secret de ses opérations se trouvait contenu dans un grand portefeuille noir, toujours confié à M. de Meneval ou à un huissier de confiance. M. de Meneval était incorruptible, mais l'huissier ne l'était pas, et demandait un million pour livrer le portefeuille. Puis le premier consul insinua que certainement il y avait en France d'autres menées que celles que dirigeait M. Drake; qu'il importait de les bien connaître pour ne pas se nuire réciproquement, et au contraire pour se servir. Enfin il ajouta, comme une révélation très importante, que le véritable projet de descente avait l'Irlande pour but; que ce qui se passait à Boulogne était une pure feinte qu'on cherchait à rendre vraisemblable par l'étendue des préparatifs, mais qu'il n'y avait de sérieux que les deux expéditions ordonnées à Brest et au Texel (1). Ce maladroit et coupable diplomate, qui avait le

(1) Voici des extraits curieux de ces lettres, dictées par le premier consul lui-même :

Au grand-juge.

9 brumaire an XII (1^{er} novembre 1803).

Il serait important d'avoir auprès de Drake, à Munich, un agent secret, qui tiendrait note de tous les Français qui se rendraient dans cette ville. J'ai lu tous les rapports que vous m'avez envoyés, ils m'ont paru assez intéressants. Il ne faut pas se presser pour les arrestations. Lorsque l'autre aura donné tous les renseignements, on arrêtera un plan avec lui, et on verra ce qu'il y a à faire. Je désire qu'il écrive à Drake, et que, pour lui donner confiance, il lui fasse connaître qu'en attendant que le grand coup puisse être porté, il croit pouvoir promettre de faire prendre sur la table même du premier consul, dans son cabinet secret, et écrites de sa propre main, des notes relatives à sa grande expédition et tout autre papier important; que cet

double tort de compromettre les fonctions les plus sacrées et de faire si gauchement la police, recevait tous ces détails avec une avidité extrême,

espoir est fondé sur un huissier du cabinet qui, ayant été membre de la société des Jacobins, ayant aujourd'hui la garde du cabinet du premier consul, et honoré de sa confiance, se trouve cependant dans le complot secret; mais que l'on a besoin de deux choses : la première, qu'on promettra cent mille livres sterling, si véritablement on remet ces pièces de si grande importance écrites de la main même du premier consul; la seconde, qu'on enverra un agent français du parti royaliste, pour fournir des moyens de se cacher audit huissier, qui nécessairement serait arrêté si jamais des pièces de cette importance disparaissaient.

Bonaparte n'écrit presque jamais. Il dicte tout, en se promenant dans son cabinet, à un jeune homme de vingt ans, appelé Meneval, qui est le seul individu non seulement qui entre dans son cabinet, mais encore qui approche des trois pièces qui suivent le cabinet. Ce jeune homme a succédé à Bourienne, que le premier consul connaissait depuis son enfance, mais qu'il a renvoyé...

..... Meneval n'est point de nature à ce qu'on puisse rien espérer de lui. Mais les notes qui tiennent aux plus grands calculs, le premier consul ne les dicte pas, il les écrit lui-même. Il a sur sa table un grand portefeuille divisé en autant de compartiments que de ministères. Ce portefeuille, fait avec soin, est fermé par le premier consul, et, toutes les fois que le consul sort de son cabinet, Meneval est chargé de placer ce portefeuille dans une armoire à coulisse, sous son bureau, et vissée au plancher.

Ce portefeuille peut être enlevé; Meneval ou l'huissier de cabinet, qui seul allume le feu et approprie l'appartement, peuvent être seuls soupçonnés. Il faudrait donc que l'huissier disparût. Dans ce portefeuille doit être tout ce que le premier consul a écrit depuis plusieurs années, car ce portefeuille est le seul qui voyage constamment avec lui, et qui va sans cesse de Paris à Malmaison et à Saint-Cloud. Toutes les notes secrètes des opérations militaires doivent s'y trouver, et, puisque l'on ne peut arriver à détruire son autorité qu'en confondant ses projets, on ne doute pas que la soustraction de ce portefeuille ne les confondit tous.

Au grand-juge.

Paris, 3 pluviose an XII (24 janvier 1804).

Les lettres de Drake paraissent fort importantes. Je désirerais que Ménéval, dans son prochain bulletin, dit que le complot avait été dans la plus grande joie de la pensée que Bonaparte voulait s'embarquer à Boulogne, mais qu'on a aujourd'hui la certitude que les démonstrations de Boulogne sont de fausses démonstrations, qui, quoique coûteuses, le sont beaucoup moins qu'elles ne le paraissent au premier coup d'oeil; que tous les bâtiments de la flottille pourront être utilisés pour des usages ordinaires; que ce soin fait voir que ces préparatifs ne sont que des menaces, et que ce n'est pas un établissement fixe qu'on voudrait conserver;

en demandait de nouveaux, surtout relativement à l'expédition qui se préparait à Boulogne, annonçant qu'il allait en référer à son gouvernement pour ce qui regardait le portefeuille noir dont on exigeait un prix si élevé, et quant aux autres menées dont on désirait être informé pour ne pas se croiser les uns les autres, il disait qu'il n'en était pas instruit (ce qui était vrai); mais qu'il fallait, si on se rencontrait, se serrer, tendre tous ensemble au même but, car, ajoutait M. Drake, il importe fort peu pour qui l'animal soit terrassé; il suffit que vous soyez tous prêts à joindre la chasse (1).

(La suite à un prochain numéro.)

qu'il ne fallait point se le dissimuler, que le premier consul était trop rusé et se croyait trop bien établi aujourd'hui pour tenter une opération douteuse où une masse de forces serait compromise. Son véritable projet, autant qu'on en peut juger par ses relations extérieures, est l'expédition de l'Irlande, qui se ferait à la fois par l'escadre de Brest et l'escadre du Texel.

L'on ne dit rien sur l'expédition du Texel, quoiqu'on sache qu'elle est prête, et on fait beaucoup de bruit des camps de Saint-Omer, d'Ostende, de Flessingue. La grande quantité de troupes réunies en forme de camps a un but politique. Bonaparte est bien aise de les avoir sous la main, de les tenir armées en guerre, et de faire un quart de conversion pour retomber sur l'Allemagne, s'il croit nécessaire à ses projets de faire la guerre continentale.

Une autre expédition est celle de la Morée, qui est décidément arrêtée. Bonaparte a 40 mille hommes à Tarente. L'escadre de Toulon va s'y rendre. Il espère trouver une armée auxiliaire de Grecs très considérable.

Il faut toujours continuer l'affaire du portefeuille, dire que (pour s'accréditer) l'huissier vient de présenter plusieurs morceaux de lettres écrites de la main même de Bonaparte; que l'on peut donc tirer le plus grand parti de cet homme, mais qu'il veut beaucoup d'argent. Le projet est effectivement de livrer ce portefeuille, dans lequel le premier consul mettra tous les renseignements qu'on désire qu'ils croient; mais pour qu'ils attachent une grande importance à ce portefeuille, il faut qu'ils avancent de l'argent, au moins 50,000 livres sterling.

Au citoyen Rêal.

Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804).

Je vous prie d'envoyer au citoyen Maret la dernière lettre écrite par Drake pour qu'il la fasse imprimer à la suite du recueil de pièces relatives à cette affaire.

Je vous prie aussi de mettre deux notes, l'une pour faire connaître que l'aide-de-camp du général supposé n'est autre chose qu'un officier envoyé par le préfet de Strasbourg, et l'autre qui fait connaître que l'huissier était une pure invention de l'agent, qu'il n'y a pas un huissier ni employé près le gouvernement qui ne soit au-dessus de l'or corrompateur de l'Angleterre.

(1) Ce sont les propres expressions employées par M. Drake. Les lettres écrites de sa main furent déposées au sénat et montrées à tous les agents du corps diplomatique qui voulurent les voir.

ment français n'ait déjà jugé à propos d'adresser à son ambassadeur à Constantinople des instructions précises à ce sujet et de faire faire au divan toutes les représentations nécessaires ; il annonce qu'à tout événement plusieurs bâtiments ont été envoyés devant Tripoli et deux vaisseaux de ligne devant Tunis.

D'après les lettres de Taïti, il est certain que le gouverneur interdit l'entrée du port de Papeïti à tout bâtiment de guerre qui refuse le salut au pavillon du protectorat arboré sur l'île. Déjà plusieurs navires anglais ont dû ne pas communiquer avec la terre par suite du refus de ce salut. Dernièrement les journaux anglais ont annoncé que la frégate le *Talbot* avait été consignée et assujettie à la surveillance d'une chaloupe de ronde. On ajoutait que le commandant de cette frégate, irrité d'une telle inquisition, avait levé l'ancre, allant aux îles Sandwich, où il emmenait le consul général, M. Muller, qui également refusait de reconnaître le protectorat de la France.

Cette difficulté, si elle existe réellement, pourrait acquiescer de la gravité, lorsque le vaisseau le *Collingwood*, monté par l'amiral Seymour, se présentera devant Taïti ; à moins qu'à son départ d'Europe il y ait eu des explications qui aient tout prévu.

Chronique.

D'après l'avis placardé de M. le maire et les feuilles d'avertissement de plusieurs percepteurs, la publication des rôles des contributions mobilières, etc., date du 24 de ce mois ; cependant on nous assure qu'un receveur de cette ville annonce que la susdite publication est du 20. C'est une erreur qu'il importe de détruire, car elle pourrait donner lieu à des contestations judiciaires. Les noms et les prénoms des contribuables sont souvent mal écrits ou changés. C'est un abus que l'administration doit faire disparaître.

— Le 16 juillet courant il a été retiré des eaux du Rhône, à Perrache, le cadavre d'une inconnue paraissant âgée de dix-huit à vingt ans, taille de 1 mètre 44 centimètres, cheveux et yeux noirs, sourcils bruns, nez court, bouche moyenne, dents au complet, visage rond, robe d'indienne rayée, mouchoir rouge à carreaux, mouchoir de poche blanc marqué V. C., souliers, boucles d'oreilles, un dé à coudre et un centime.

Les intéressés sont invités à se présenter au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville.

— L'acceptation des libéralités suivantes a été autorisée par ordonnance royale :

- 1,200 f. à la fabrique de la commune de Meys, 600 f. aux pauvres de cette commune, légués par le sieur Antoine Salmier ;
- 1,500 f. à la congrégation des sœurs de Saint-Charles, à Lyon, légués par la dame M. Bonnefont ;
- 2,000 f. à la fabrique de Charly ;
- 1,500 f. aux bureaux de bienfaisance de Lyon, légués par la dame Vachon, veuve Félissent ;
- 2,000 f. à la fabrique de Saint-François-de-Sales, à Lyon ;
- 2,000 f. à la congrégation des sœurs Saint-Charles, à Lyon ;
- 1,200 f. aux pauvres de la paroisse de Saint-François-de-Sales ;
- 2,000 f. à l'œuvre des jeunes filles incurables d'Ainay, légués par M^{lle} Cuisinier.

Spectacles du 24 juillet.

GRAND-THÉÂTRE. — Grand festival de M. Berlioz.
CÉLESTINS. — Le Chevalier du Guet, vaudeville. — La Dame de Saint-Tropez, drame, joué par M. Frédéric Lemaître et M^{lle} Miroir.

Nouvelles Étrangères.

BAVIÈRE.

MUNICH, 10 juillet. — Les jésuites de Bavière se réjouissent de la

mort du cardinal Cappacini, toujours opposé au pape réel aujourd'hui, le R. P. Rothaan. D'ailleurs, en parlant du clergé actuel, n'avait-il pas dit : « Cette direction exagérée amènera des mouvements et des réactions dans l'église catholique. Ce sera au détriment de Rome et du catholicisme. »

Munich est aujourd'hui le centre de toutes les intrigues ultramontaines et rétrogrades. C'est ici que tous les émissaires viennent prendre leurs instructions.

ESPAGNE.

Diverses correspondances constatent qu'une sourde effervescence travaille l'Espagne sur divers points. La Catalogne s'est trop tôt insurgée ; c'est une partie à recommencer. Les agents de la police civile et militaire en fourniront eux-mêmes l'occasion. Jamais les Catalans n'ont été soumis à de plus rudes vexations.

« Nous avons vu, dit l'*Eco del Comercio*, des correspondances de Barcelone qui parlent de nombreuses arrestations opérées dans cette ville. Le 11 ont été conduits à la citadelle 140 ouvriers à qui il était défendu de se promener sur la place ; on attendant l'heure du travail, ils étaient entrés dans un café, et là ils jouaient aux dominos ; ils ont été arrêtés. C'est le chef de police Chico qui fait la plupart des arrestations. La cour l'a emmené avec elle, comptant sur ses importants services. Des délateurs se sont introduits dans le sein des familles et dans les réunions publiques et particulières. Des prêtres et des femmes ont consenti à jouer ce rôle odieux. »

Dernièrement dans les rues de Lugo ont été affichés un grand nombre de placards appelant le peuple à la révolte.

On écrit d'Orense, en Galice, qu'on a voulu surprendre les sentinelles de la prison publique et la garde du magasin à poudre. On a pris aux insurgés de la poudre qu'ils avaient tirée du Portugal.

El *Castellano*, journal ministériel, dit qu'à Logrono et à Rios on conspire.

A Madrid, chacun envisage très sérieusement la situation. On y attend le résultat du voyage de la reine dans les provinces basques, voyage que le ministère a fait tout pour empêcher et que Christine a voulu résoudre. Les conservateurs et les progressistes (nous n'entendons ici par progressistes que les dynastiques) redoutent l'effet de cette tournée, qui peut déterminer le mariage d'Isabelle avec le comte de Montemolin, fils de don Carlos. Aussi journaux progressistes et conservateurs et correspondances ministérielles de Madrid à Paris découvrent-ils tous les jours les plus merveilleuses qualités dans un des fils de don François de Paule. Don François est frère de défunt Ferdinand VII et veuf de Carlotta, sœur de Christine et de la duchesse de Berry. Le fils de François de Paule est donc neveu de Christine et cousin-germain d'Isabelle. On ne pensait pas à don François, qui est un homme des plus insignifiants, non plus qu'à ses quatre ou cinq enfants, lorsque le besoin de trouver un mari qui ne fût pas le comte de Montemolin a tourné les yeux des partis hostiles aux carlistes vers cette famille ; dont la lumière et l'intelligence, Carlotta, s'est éteinte il y a deux ans à peu près. N'y a-t-il pas là un bon sujet de comédie politique ? Maintenant il y a parade à Madrid en l'honneur de don Henrique, baïse-main, vers, sérénades en l'honneur de don Henrique, etc., etc. Que notre jeune homme se hâte d'épouser, car, si les destins et les flots sont changeants, c'est surtout en Espagne que la moitié de ce dicton se réalise.

C'est le 21 courant que les deux reines ont dû arriver à Saragosse, où elles ont dû aller directement, les chemins étant détestables en prenant par Valence. D'ici à quelques jours nous aurons sans doute de curieuses nouvelles.

ANGLETERRE.

Lord Grey vient de mourir. Il était né le 13 mars 1764 ; il avait, en conséquence, 82 ans. M. Pitt étant mort au mois de janvier 1806, M. Fox fut appelé au pouvoir pour le remplacer. C'est à cette époque que lord Grey, alors lord Howick, fut nommé premier lord de

l'amirauté avec un siège dans le cabinet. Fox étant mort au mois d'octobre suivant, lord Howick devint chef de la chambre des communes, et fut chargé du portefeuille des affaires étrangères ; c'est sous son administration que fut adoptée la loi pour l'abolition de l'esclavage. Lord Grey, qui n'était plus ministre lors du procès de la reine Caroline, maîtresse de Bergami, prit une part importante aux débats du procès de cette reine devant la chambre des lords. Il entra ensuite dans la vie privée ; mais en 1830, le cabinet Wellington étant tombé, il revint au pouvoir, et fit la réforme. Il laisse beaucoup d'enfants, dont l'aîné, lord Howick, qui prend le titre de comte Grey par suite de la mort de son père, a été membre du cabinet Melbourne.

SYRIE.

Tous les efforts que l'on a faits jusqu'à présent pour disperser les Druses et les Maronites et les décider à retourner dans leurs foyers n'ont amené aucun résultat, dit une lettre de Constantinople. Les chrétiens réfugiés à Meta, ayant reçu l'ordre de se rendre à Saïda et à Saïda, envoyèrent dix-huit femmes à Soybin pour voir si la retraite était possible. Les Druses les arrêterent et les martyrisèrent dans l'espoir de les forcer d'avouer où elles avaient caché leur argent. Quatre échappèrent à la mort, six furent pendues et huit jetées au feu.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Depuis quelques jours, des individus, de passage en notre ville, s'annoncent pompeusement **régénérateurs des vues** usées, et seuls propriétaires privilégiés d'une matière crown-glass, efficace, disent-ils, pour rendre les vues affaiblies à leur état normal. Le sieur Can fils, opticien fabricant, adresse à nos lecteurs et au public en général certaines observations à cet égard.

1° La matière crown-glass n'est pas d'invention nouvelle ; depuis près d'un siècle on s'en sert en France dans toutes les localités où l'on fabrique les lunettes astronomiques.

2° Le crown-glass n'est pas la propriété d'un seul, car la généralité des opticiens fabricants en a toujours à sa disposition.

3° Le crown glass ne peut être employé efficacement que conjointement et combiné avec le flint, pour la construction des objectifs achromatiques.

4° Employé seul aux verres à lunettes simples, le crown-glass n'a et ne peut avoir aucune propriété supérieure réellement reconnue salutaire à la vue.

CAN fils,

Opticien, quai des Augustins, 72.

Trois Médailles d'or. — Expositions de 1839 et 1844.

VERRE CROWN DE GUINAND.

Il y a des maladies d'yeux qui sont plutôt du ressort de l'opticien que du médecin, telles que la myopie, la presbytie, la photopie, le strabisme, la dyopie, la mydopsie, etc.

Les opticiens BLOCH, depuis leur second séjour à Lyon, ont rendu des services véritables à un grand nombre de personnes qui n'ont qu'à se louer du procédé de ces messieurs par l'application du VERRE CROWN DE GUINAND.

Les opticiens BLOCH, étant attendus à Grenoble, partiront sans remise dimanche 27 courant de Lyon. Ils sont encore visibles aujourd'hui vendredi et demain samedi, de huit heures du matin à six heures du soir, hôtel du Parc, chambre n° 3.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend toujours par boîtes de 63 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins ; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36 ; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIEA, Grande-Rue, 1.

Etude de M^e Verrier, huissier à Lyon, place de la Feuillée, n. 1.

Le samedi vingt-six juillet, à dix heures du matin, sur la place du Marché aux-Grains, à la Guillotière, il sera procédé à la vente publique et aux enchères, par le ministère d'un commissaire-priseur, de différents objets mobiliers saisis, consistant en tables, buffet, chaises, horloge, garde-robe, batterie de cuisine, poêle et une grille en fer. (3994)

Etude de M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, 2.

A VENDRE

USINES ET FORGES

DE BEZOUOTTE, renommées par la qualité supérieure de leur fer.

Cette vente aura lieu le lundi 28 juillet 1845, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Rouget, notaire à Dijon, rue de la Préfecture, n. 37.

Ces usines sont situées sur les communes de Mirebeau et de Bezouotte, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or), à douze kilomètres de Pontailier-sur-Saône, où s'embarquent leurs produits.

Elles sont mues par la rivière de la Bèze, qui forme une chute de la hauteur d'environ deux mètres.

- Elles se composent :
- 1° De l'usine proprement dite ;
 - 2° D'une maison d'habitation avec jardin, verger et dépendances ;
 - 3° De diverses pièces de pré sur les deux rives de la Bèze et sur les communes environnantes ;
 - 4° De plusieurs autres pièces de terres labourables ;
 - 5° De lavoirs sur Permes et près en dépendant ;
 - 6° Enfin, de lavoirs sur Broyes.
- S'adresser, pour les renseignements :
A Dijon, à M^e Rouget ;
Et à Lyon, à M^e Hennequin. (9496)

AVIS.

On demande des jeunes gens à appointments fixes pour faire la place dans Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de 10 heures à 2 heures, au Bureau des Publications historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à l'entresol. (3028)

Changement de Domicile.

Le cabinet de M. J.-B.-M. DECHAUD, teneur de livres expert, est actuellement place Louis XVI, n. 1, au 2^e, aux Brotteaux.

S'y adresser de quatre à cinq heures.

Boîte : rue Puits-Gaillot, 2.

Il continue à se charger :

- 1° Spécialement de tenir les livres dans diverses maisons ;
- 2° De régulariser toute espèce de comptabilités, de liquidations, etc. ;
- 3° De rédiger tous actes de sociétés et tous rapports d'arbitrages ;
- 4° Enfin de tout travail ayant rapport aux arbitrages, aux faillites et à la comptabilité commerciale et litigieuse. (3037)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

La Compagnie Lyonnaise du Balayage a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux sont transférés quai Bon-Rencontre, n. 63. Elle renouvelle en même temps ses offres de service pour le balayage des maisons, etc., à prime d'argent payable de six en six mois, après, ou en échange contre le produit des fosses d'aisance dont elle fait opérer le curage au moyen d'une pompe réunissant tous les avantages désirables : absence d'odeur et célérité dans le travail.

Le directeur, PICARD.

BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement).

Le sieur Picard a l'honneur d'informer MM. les architectes, propriétaires et entrepreneurs qu'il a construit un modèle de souche de cheminée en plâtre verni et sa tôle en fonte, qui dure à l'infini sans détérioration ni dégradation occasionnée par le ramonage. Il est placé dans ses hangars, rue de Jarente, 6.

Le sieur Picard invite MM. les amateurs à aller le voir. Il leur distribuera des prospectus. (2888)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 30 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9116)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix la boîte de 130 grammes est de 1 fr. 20 c.

MÉDAILLE D'HONNEUR

De l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE à pelote mécanique,

SANS SOUS CUISSES.

Approuvé par la Société de médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, n. 11. (3007)

RESTAURANT A 1 F. 25 C.

Rue Saint-Côme, n. 7.

M. BERTHOLON a l'honneur de prévenir le public que, sur la demande de plusieurs personnes, il vient de disposer dans son restaurant, situé rue Saint-Côme, n. 7, au 1^{er}, d'un salon particulier pour une pension bourgeoise. Cela n'empêchera en rien de toujours servir des déjeuners à 75 c. et des diners à 1 fr. 25 c. Ce restaurant ne laisse rien à désirer sous les rapports de la propreté et de la célérité dans le service. (2893)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une odeur topettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infallible.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque ; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrallé, (5874)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8565)
CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

AVIS.

La chambre syndicale des agents de change de Lyon a l'honneur de prévenir les porteurs d'actions de la compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre que, pour faciliter les transferts de ces actions sur la place de Lyon, elle a obtenu que M. Delahante, receveur général du département du Rhône, d'accord avec la compagnie du dit chemin de fer, ouvrirait dans ses bureaux, comme pour les actions de la compagnie du chemin de fer du Centre et aux mêmes conditions, un petit grand-livre pour l'inscription des actions que l'on aurait fait mettre sous le nom de M. Delahante à Paris. (2921)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie FABRE ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)

AU PALMIER.

Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon.

Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement, le sirop pectoral de mou-de-veau et le sirop concentré de salsepareille avantageusement connus en France et à l'étranger. (8812)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulallerie, 19.